

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL609

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 26, substituer aux mots :

« et une »

le mot :

« . Une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.